

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG
 Warendorfer Strasse 21
 59075 Hamm (Germany)
 No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00
 No. Fax +49 (0) 2381 963-849
 Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612
 Belgium: +32 (0) 70 24 52 45

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
STOT SE 3	H336
Eye Irrit. 2	H319

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
 Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence ***

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Butanone; Acétate d'isobutyle; Acétate de n-butyle; Propane-2-ol
 EUH208 Contient Masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2Hbenzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyloxypoly(oxyéthylène), 12-hydroxy-N- [6- (12-hydroxyoctadécanamide) hexyl] octadécanamide, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumalable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

3. Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4
 No. EINECS 204-658-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29
 Concentration \geq 25 < 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 STOT SE 3 H336
 EUH066
 Système nerveux

Acétate d'isobutyle

No. CAS 110-19-0
 No. EINECS 203-745-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119488971-22
 Concentration \geq 25 < 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225
 STOT SE 3 H336
 EUH066
 Système nerveux

Butanone

No. CAS 78-93-3
 No. EINECS 201-159-0
 Numéro d'enregistrement 01-2119457290-43
 Concentration \geq 1 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225
 Eye Irrit. 2 H319
 STOT SE 3 H336
 EUH066
 Système nerveux

Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet

No. EINECS 920-750-0
 Numéro d'enregistrement 01-2119473851-33
 Concentration \geq 1 < 3 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225
 Asp. Tox. 1 H304
 Aquatic Chronic 2 H411
 STOT SE 3 H336
 Système nerveux

Propane-2-ol

No. CAS 67-63-0
 No. EINECS 200-661-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25
 Concentration \geq 1 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Flam. Liq. 2	H225	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	Système nerveux

xylène

No. CAS 1330-20-7
 No. EINECS 215-535-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119488216-32

Concentration \geq 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H332

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

Acute Tox. 4	H312
--------------	------

Voie d'exposition: Exposition par la peau

Skin Irrit. 2	H315
Asp. Tox. 1	H304
STOT SE 3	H335

Voies respiratoires; Voie d'exposition: par inhalation

Eye Irrit. 2	H319
--------------	------

12-hydroxy-N- [6- (12-hydroxyoctadécanamide) hexyl] octadécanamide

No. EINECS 434-430-9
 Numéro d'enregistrement 01-0000018057-71

Concentration \geq 0,1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 4	H413

Masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyloxypoly(oxyéthylène)

No. EINECS 400-830-7
 Numéro d'enregistrement 01-0000015075-76

Concentration \geq 0,1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

nitrate de cellulose \leq 12.6 % N

No. CAS 9004-70-0
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Expl. 1.1

H201

Notent

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

remplace la version: 5 / BE

Date de révision: 22.11.2021

Date d'impression 22.11.21

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Butanone

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	600	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	900	mg/m ³	300	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

Butanone

Liste	VL (B)			
Valeur	600	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	900	mg/m ³	300	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

Acétate d'isobutyle

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m ³	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

Acétate d'isobutyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m ³	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

Acétate de n-butyle

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m ³	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

Acétate de n-butyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m ³	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

Propane-2-ol

Liste	VL (B)			
Valeur	500	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m ³	400	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

xylène

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	221	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m ³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 12/2009				

xylène

Liste	VL (B)			
Valeur	221	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m ³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

Autres données

-

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) *****Butanone**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
Concentration	600			mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition par la peau			
Concentration	1161			mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
Concentration	600			mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition par la peau			
Concentration	1161			mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
Concentration	106			mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition orale			
Concentration	31			mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	412	mg/kg/d

Acétate d'isobutyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	10	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Concentration	300	mg/m ³
---------------	-----	-------------------

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m ³

Acétate de n-butyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
-------------	--------------------------------	--

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m ³

Masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyloxypoly(oxyéthylène)

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,35	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,085	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,25	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,025	mg/kg/d
Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	773	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Concentration	699	mg/kg/d
---------------	-----	---------

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2035	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	608	mg/kg/d

Propane-2-ol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	888	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	500	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	89	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	26	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d

xylène

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	180	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	174	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC) *****Butanone**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	55,8	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	55,8	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	284,74	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	287,7	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	22,5	mg/kg

Acétate d'isobutyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,17	mg/l
Valeur type	PNEC	

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Type	Eau salée		
Concentration	0,017		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,34		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	200		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,877		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0877		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0755		mg/kg
Acétate de n-butyle			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,18		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,018		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	35,6		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,36		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0981		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0903		mg/kg

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyloxypoly(oxyéthylène)

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,0023	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau de mer	
Concentration	0,00023	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,028	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,06	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,306	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2	mg/kg

Propane-2-ol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	552	mg/kg

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	28		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	2251		mg/l
xylène			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,327		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,327		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	12,46		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	12,46		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	2,31		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	6,58		mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.
 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
 Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.
 Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.
 Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.
 Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	de solvant
La limite de l'odeur	
Remarque	non déterminé
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	78 à 165 °C
Point d'éclair	
Valeur	13 °C
Taux d'évaporation	
Remarque	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	
	non déterminé
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	env. 0,925 kg/l
température	20 °C
Hydrosolubilité	

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

Temps d'écoulement

Valeur	29	à	35	s
température	20	°C		
méthode	DIN 53211 4 mm			

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Elément non volatile**

Valeur	14,7	%
méthode	valeur calculée	

Autres données

Ces informations ne sont pas disponibles.

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

remplace la version: 5 / BE

Date de révision: 22.11.2021

Date d'impression 22.11.21

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

xylène

ATE	2000	mg/kg
Source	alle Daten über 2000 mg/kg	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	> 20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

xylène

ATE	5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
Source	alle Werte über 5 mg/l	

Corrosion/irritation cutanée

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

xylène

Espèces	lapin	
Période d'observation	72	h
évaluation	Irritant pour la peau.	
Source	2 (reliable with restrictions)	

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Butanone

Espèces	lapin	
Période d'observation	7	d

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

évaluation Provoque une sévère irritation des yeux.
 Source 2 (reliable with restrictions)

Propane-2-ol

Espèces lapin
 Période d'observation 14 d
 évaluation Irritant pour les yeux.
 Source 1 (reliable without restriction)

xylène

Espèces lapin
 évaluation Irritant pour les yeux.
 Source 2 (reliable with restrictions)

sensibilisation

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionylxypoly(oxyéthylène)

Espèces cobaye
 évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 méthode OCDE Ligne directrice 406

12-hydroxy-N-[6-(12-hydroxyoctadécanamide) hexyl] octadécanamide

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Les critères de classification sont remplis.
 évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Butanone**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Remarque organes : Système nerveux
 Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

Acétate d'isobutyle**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

Remarque organes : Système nerveux
 Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

Acétate de n-butyle**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

Remarque organes : Système nerveux
 Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

évaluation Peut provoquer sommolence ou des vertiges.
 organes : Système nerveux
 Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

Propane-2-ol**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque organes : Système nerveux
 Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

xylène**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque Voie d'exposition par inhalation
 organes : Voies respiratoires
 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyl- ω -oxyéthylène)**

Espèces	Daphnia magna	
EC50	4	mg/l
méthode	OCDE Ligne directrice 202	

Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet

Espèces	Daphnia magna	
EC50	3	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0,17	mg/l
Durée d'exposition	21	d

Toxicité pour les algues (Composants)**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
EC50	10 mg/l
Durée d'exposition	72 h
méthode	OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)

Masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionyloxypoly(oxyéthylène)

évaluation	Difficilement biodégradable.
------------	------------------------------

Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet

évaluation	Fácilmente biodegradable.
------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé
----------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

remplace la version: 5 / BE

Date de révision: 22.11.2021

Date d'impression 22.11.21

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE	080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

résidus séchés

Code de déchets CEE	080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111
---------------------	---

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport




Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

remplace la version: 5 / BE

Date de révision: 22.11.2021

Date d'impression 22.11.21

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	2		

15. Informations réglementaires ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV ***

COV (CE) 85,3 % 789 g/l

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Expl. 1.1	Explosif, Divisions 1.1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

Flam. Liq - Flammable liquids
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA - International Air Transport Association
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
 LOEL - Lowest Observed Effect Level
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
 NOEC - No Observed Effect Concentration
 NOEL - No Observed Effect Level
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (**). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES001 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat

liquide

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 300

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
---------------------	---

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

produit modifié

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

résidus séchés

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
 Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Contributing exposure scenario controlling worker exposure**Utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Etat liquide**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition <= 8 h/d
 Fréquence d'exposition <= 220 d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.
 Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.
 Matière des gants
 Les gants multijets de
 Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle
 Épaisseur du gant >= 0,7
 Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC7

inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur

60,5 mg/m³

ECETOC TRA

0,126

Acétate d'isobutyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC10

inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur

242 mg/m³

ECETOC TRA

0,504

Acétate d'isobutyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC13

inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur

242 mg/m³

ECETOC TRA

0,504

Acétate d'isobutyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC7

inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur

60,5 mg/m³

ECETOC TRA

0,126

Acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

PROC10

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'intérieur

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	Acétate de n-butyle	

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	Acétate de n-butyle	

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	Acétate de n-butyle	

Travailleurs (industriels)

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition	242	mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504	
substance principale	Acétate de n-butyle	

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES003 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

PROC11

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 250

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

résidus séchés

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
 Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

remplace la version: 5 / BE

Date de révision: 22.11.2021

Date d'impression 22.11.21

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)

Titre abrégé du scénario d'exposition

Numéro de la matière: CES006

Utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Etat liquide

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition <= 8 h/d

Fréquence d'exposition <= 220 d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7

Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

Nom commercial: Hesse FANTASTIC-NATURA, ultra mat DA 48660

Version: 6 / BE

Date de révision: 22.11.2021

remplace la version: 5 / BE

Date d'impression 22.11.21

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	Long-terme par inhalation
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.